

SYNDISCOPE

JOURNAL DES EMPLOYÉ(E)S DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SECTION LOCALE 1244

DANS CE NUMÉRO	Mot de la présidente	p. 2	REER+ du Fonds de Solidarité	p. 9
	Le fameux mot « grief »!	p. 3	Recettes automnales	p. 11
	La pertinence des syndicats en 2024	p. 5	Distribution des t-shirts	p. 14
	Les mesures d'urgence	p. 6	Prix Isabelle-Laforce	p. 15
	Retour sur l'évènement de la rentrée du 1244	p. 7	Dans mes temps libres, je...	p. 17
			Congrès CPSU 2024	p. 19
			Dates à retenir	p. 20



Mot de la présidente

L'automne. Ce cher automne que je ne suis jamais vraiment contente de voir venir à la fin août, mais que j'apprécie au final lorsque vient le temps pour la nature de prendre ses couleurs chaudes et que ça sent l'Halloween et le latté à la citrouille épicée à plein nez. Latté que j'ai d'ailleurs appris à faire maison puisque son prix dans les cafés de ce monde a nettement grimpé dans une proportion plus grande que nos salaires.

Cette année, j'ai beau y ajouter du sucre, doser la quantité de citrouille et d'épices, rien à faire: il goûte amer cet automne le latté. Nous sommes à quelques mois à peine de se replonger dans le processus de négociation avec l'Employeur, négociations qui ont été ardues la dernière fois, alors qu'est remis en question ce qui a déjà été négocié, entendu, adopté, signé à deux. C'est comme une mauvaise blague, mais qui n'est vraiment pas drôle. Vous savez, le genre de blague tellement déplacée qu'elle crée un malaise palpable instantané. La vieille blague d'une autre époque qui n'a plus sa place en 2024 et qui permet de lire sur les visages de tous et toutes: «Mais tu me niaises ?!? Cette personne ne vient pas vraiment de dire ça ?!?»

Eh oui, cette personne l'a dit. Eh oui, nous allons y voir. Eh oui, nous sommes solides, forts et confiants. Eh... Attendez, je viens de trouver la parfaite recette de latté à la citrouille épicée. J'y ai ajouté le soutien, la solidarité et l'appui des membres pour qui toute l'équipe syndicale fait quotidiennement ce travail. Merci! Ça ne règle pas tout, c'est sûr, mais nous sommes là pour l'ensemble des membres et de savoir ceux-ci derrière nous, c'est un baume et une force à la fois. Je crois que si nous ajoutons ces ingrédients à chacune de nos recettes, peu importe la saison, nous n'en serons que gagnants. Rappelons-nous ceci :

« On ne niaise pas le SEUM1244. »

Bon automne!

Anne-Marie Desbiens



Le fameux mot « grief »! On entend souvent les membres en avoir peur...

Comité de griefs

SAUVE QUI PEUT, et POURTANT!

Le grief est nécessaire pour dénoncer une situation de non-respect, un manquement ou un droit qui est lésé. Il nous protège, il se veut un moyen de faire respecter la convention collective et nos acquis si âprement négociés, et permet dans certains cas, de faire appliquer correctement les normes du travail. Et voici pourquoi.

Nous sommes sous la protection de la Convention collective qui se veut être notre outil de référence de nos conditions de travail. Cette convention est négociée avec l'Employeur et est un contrat de travail signé d'un commun accord que la Direction des ressources humaines (DRH), les gestionnaires et le Syndicat s'engagent à respecter et à appliquer pour les membres.

Il y a trois raisons principales pour rédiger un grief.

- Désaccord sur l'interprétation de la Convention collective
- Violation d'un article de la Convention collective
- Violation des lois du travail



Le grief est une dénonciation qui rappelle à l'employeur qu'il doit administrer correctement les droits prévus à la Convention collective. En d'autres mots, c'est une façon de ramener l'employeur à l'ordre et de lui signifier que nous sommes au courant de la situation. Le libellé du grief explique la problématique, l'article ou l'entente non respectée et ce que le Syndicat réclame pour un ou des membres lésés.

Dans la convention, ce n'est pas toujours tout blanc ou tout noir, il y a parfois des zones grises au niveau de l'interprétation. Par exemple, le syndicat va interpréter un terme d'une façon particulière en se basant sur des liens entre plusieurs articles de la convention ou les décisions de la jurisprudence, tandis que l'employeur verra la situation tout autrement. Dans ce cas, il y a désaccord quant à l'interprétation d'un article. Le syndicat rédige donc un grief pour pouvoir faire trancher la question par un arbitre (juridique) qui interprétera la convention de façon finale et exécutoire. Ensuite, l'article sera interprété selon la décision de l'arbitre.

SECTION LOCALE 1244

Dans certains cas, le non-respect de la convention ou des lois du travail est clair et ne laisse pas place à interprétation. L'Employeur ou un de ses représentants contourne la Convention collective et ne la respecte pas. Le syndicat rédige donc un grief pour signifier quelle clause de la convention ou des normes du travail ne sont pas respectées afin de corriger la situation.

Quant aux mesures disciplinaires, le syndicat peut faire un grief pour les contester. Le grief, dans ce cas, sert à dénoncer la mesure non justifiée ou la sanction qui est trop sévère ou une gradation de sanctions disproportionnées.

Par exemple : Julie reçoit un avis écrit pour un premier retard au travail. Le syndicat rédige un grief de protection. L'employeur sanctionne Julie après sa première mesure concernant son retard et lui remet deux semaines plus tard, une suspension de cinq jours pour insubordination. Les deux sanctions sont de nature différente, donc l'employeur aurait dû remettre un premier avis écrit pour insubordination, à moins que la faute soit très grave.

Il est important de noter que la mesure disciplinaire reste un an au dossier du membre et qu'elle est ensuite supprimée à moins de faute de même nature commise dans les 12 mois. Étant supprimée, l'employeur ne peut plus l'invoquer.

Une fois le grief fait, l'employeur reçoit sa copie, il est donc mis au courant de la problématique. Des rencontres paritaires ont lieu aux quatre à six semaines dans lesquelles le syndicat et l'employeur se rencontrent pour échanger sur les différents griefs. À la suite des discussions, il se peut que l'employeur corrige le problème ou que le syndicat constate que le grief n'est pas fondé. Si le syndicat considère que la situation n'est pas corrigée et que l'employeur ne reconnaît pas la violation de la Convention collective, il pourra avoir des ententes hors cour lorsque les procureurs syndicaux et patronaux discuteront ensemble ou un arbitre peut être saisi du grief. Le syndicat représente le membre tout au long de ces processus.

Pour finir, le grief vise à corriger une situation problématique, ne craignez pas de rapporter les situations au syndicat, c'est nécessaire au maintien de nos acquis, le grief nous permet de nous faire respecter. Les membres élus au Comité de griefs analysent, interprètent la convention collective et la jurisprudence du travail en collaboration avec la personne conseillère syndicale du SFCP et le service juridique du SFCP. Si vous pensez que votre convention n'est pas respectée, il est important de nous le signifier.

Un syndicat fort et puissant dépend de ses membres. Votre syndicat vous appartient, vous en êtes responsables.



La pertinence des syndicats en 2024

On a tous déjà entendu quelqu'un questionner la pertinence de l'existence des syndicats. Peut-être vous êtes-vous vous-même déjà questionné sur les réels avantages de travailler dans un milieu syndiqué. Le balado «Question d'intérêt» s'est penché sur la question et la discussion avec l'ancien président de la CSN, Jacques Létourneau dans l'épisode 191 «Les syndicats sont-ils encore utiles?». Sans grande surprise pour nous, on y apprend, dans cet épisode d'une trentaine de minutes, que l'implication syndicale est difficile partout. Il y est aussi question de souffrance dans les milieux de travail, de stress. Prenez le temps de l'écouter pour mieux comprendre les enjeux qu'on dû affronter les syndicats par le passé, et ceux qu'on affronte maintenant!

Bonne écoute.

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/6942/gerald-fillion-finance-economie-analyse/969509/syndicats-syndicalisme-csn-droits-conditions-travail>



Les mesures d'urgence

Comité SST



Vous êtes-vous déjà retrouvé dans une situation d'urgence au travail? Avez-vous su réagir adéquatement? Une situation d'urgence est une situation qui présente un risque immédiat de préjudice grave pour la santé, la vie, les biens ou l'environnement.

L'employeur a la responsabilité d'assurer un lieu de travail sain et sécuritaire. Si je vous dis «URGENCE», il y a de fortes chances que vous pensiez à un incendie et l'évacuation qui en découle, mais il y a tellement plus. Que ce soit une situation nécessitant des actes de premiers soins, une personne en détresse psychologique, agressive ou intoxiquée, un tireur actif, un incident avec des produits dangereux ou dame nature qui se déchaînent (tremblement de terre, tornade, ouragan) vous devez apprendre à réagir adéquatement.

Avant qu'une situation d'urgence arrive, votre responsabilité est de vous informer auprès de votre gestionnaire sur les procédures et mesures d'urgence dans votre milieu de travail. En plus des particularités de votre milieu de travail, vous serez probablement orienté vers la page [Urgence de l'Université de Montréal](#). Prendre le temps de la consulter régulièrement, de lire et de mémoriser les consignes. Lors d'une situation d'urgence, il sera trop tard pour consulter les consignes.

En situation d'urgence, demeurez calme et ayez un regard objectif sur l'événement en cours. Face à la crise, ne cédez pas à la peur et appliquez les consignes émises par l'Université. Ces consignes peuvent être émises par différents moyens comme les écrans des campus, sur les téléphones munis de haut-parleurs, par les courriels institutionnels, le site urgence.umontreal.ca. Pour avoir rapidement les alertes et informations officielles, vous pouvez télécharger des outils, pour l'[ordinateur](#) ou votre [appareil mobile](#).

Chaque personne est responsable de sa propre sécurité. Ne pas jouer les héros et appliquer les consignes d'urgences.

Demandez-vous si vous êtes en mesure d'identifier les ressources de votre secteur, comme les secouristes, le moyen de communication avec la sûreté, l'application d'alerte et les endroits où sont communiquées les informations d'urgences. Si la réponse est non, demandez à votre gestionnaire les informations nécessaires. Identifiez les éléments qui peuvent vous être utiles en situation d'urgence, comme la localisation de la trousse de 1ers soins, du défibrillateur, des extincteurs, de 2 voies d'issues en cas d'évacuation. Connaissiez votre lieu de travail, l'immeuble et ce qui se trouve autour pour ne pas être désorienté en cas d'urgence.

Vous êtes dans votre droit de poser des questions et faites-le avant que l'urgence survienne.

SECTION LOCALE 1244

Retour sur l'évènement de la rentrée du 1244

Judith , Naziha, Natacha, Alexandre
Comité de vie sociale

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier toutes et tous d'être venus en si grand nombre à notre évènement de la rentrée 2024 ! Nous étions heureux de vous voir en personne en si grand nombre ! 😊

Après près de 4 ans sans gros évènement rassembleur pour les membres du 1244, nous avons comme objectif de créer un nouveau concept pour un retour marquant et stimulant pour vous inciter à vous déplacer en grand nombre ! Le défi nous apparaissait particulier, considérant la formule de travail hybride actuellement en vigueur pour la plupart des membres.

Néanmoins, vous vous êtes déplacés en grand nombre pour venir déguster la savoureuse pizza au four à bois de l'équipe du Four à Pizza Marino. La température fut parfaite pour nous permettre de bien profiter du moment ensemble. Car en plus du bon repas qui vous a été servi, nous avons aussi eu droit à une invitée spéciale, la talentueuse DJ Abeille qui nous a partagé sa bonne humeur et son dynamisme : sa présence fut appréciée de tous pour inciter les gens à danser et surtout pour ajouter une touche particulière à l'ambiance ! Un gros merci spécial à DJ Abeille, ainsi qu'à Four à Pizza Marino pour leur présence et leur partage de petits bonheurs musicaux et gustatifs...



SECTION LOCALE 1244

Nous avons tous bien besoin de ce petit réconfort.

Un gros merci aussi à vous tous pour votre patience et indulgence à l'égard de notre premier évènement organisé par votre tout nouveau Comité de vie sociale revampé en 2024! Nous avons eu d'ailleurs quelques petits pépins de logistique qui ont malheureusement retardé le service de la pizza lors de l'évènement...ce fut malheureusement hors de notre contrôle. Nous sommes donc désolés pour ce délai d'attente et nous espérons malgré tout, que vous avez passé un bon moment avec nous et que vous accepterez volontiers nos prochaines invitations!

Entre temps, n'hésitez pas à nous soumettre des idées ou des concepts qui vous apparaissent stimulants et rassembleurs. Nous sommes évidemment ouverts à toutes les idées. Votre opinion aussi est très précieuse pour nous.

Au plaisir de vous voir en grand nombre lors de nos prochaines activités sociales, merci à toutes et tous!



SECTION LOCALE 1244

Besoin de responsables locaux supplémentaires pour le REER+ du Fonds de Solidarité

Chantal Leblanc

RL pour le Fonds de Solidarité, Directrice du groupe technique, Comité d'information, Comité de francisation

Chères et chers collègues,

Il y a de la place pour plusieurs pour faire la promotion du REER+ du Fonds de Solidarité et franchement, ça serait tellement agréable de partager la tâche avec un ou plusieurs d'entre vous, car il y a du développement à faire à l'UdeM.

Ça consiste en quoi?

- Faire la formation initiale de trois jours, donnée par le Fonds.
- Faire la promotion du REER+ sans toutefois vous prendre pour un conseiller financier!
- Participer aux rencontres et aux formations additionnelles pour rester à jour.
- Aider les membres du 1244 à faire leur adhésion ou les renseigner comment ils peuvent la faire.

Combien de temps par semaine dois-je mettre?

Le temps que vous avez à y mettre parfois quelques minutes, parfois quelques heures, parfois pas du tout! Et une à deux journées lorsqu'il y a des formations (la première est de trois jours par contre) ou des rencontres (deux ou trois par année).



SECTION LOCALE 1244

Les avantages?

- Avoir de la formation sur les produits d'épargne et de retraite du Fonds et une dispense de l'Autorité des marchés financiers pour pouvoir faire la promotion du REER+.
- Avoir le soutien d'un coordonnateur du Fonds pour vous aider dans votre démarche.
- Être libéré par le Fonds et appuyé par le syndicat SEUM 1244 pour pouvoir faire les activités en lien avec celui-ci.
- Rencontrer d'autres RL à travers le Québec et des acteurs du Fonds qui vont vous motiver lorsque vous allez aux rencontres locales, régionales ou nationales.
- Participer à aider les collègues à épargner pour leur retraite et avoir le crédit de 30 % supplémentaire des deux paliers gouvernementaux tout en aidant l'économie du Québec à créer et à maintenir des emplois, équiper les compagnies québécoises de technologies de pointe, former leurs employés, etc.
- Soutenir d'autres initiatives sociales du Fonds.

Intéressé(e)? Plus de questions? N'hésitez pas à communiquer avec moi via Teams ou par courriel : chantal.leblanc@umontreal.ca



Recettes automnales

Tarte aux pommes

PRÉPARATION : 20 minutes

CUISSON : 60 minutes

TOTAL : 80 minutes

PORTIONS : 6 portions

INGRÉDIENTS

- 5 tasses pommes Cortland coupées et pelées
- 1/3 tasse cassonade dorée
- 1 cuillère à table farine tout usage
- 1/2 cuillère à thé cannelle
- 1/4 cuillère à thé muscade
- 1 cuillère à thé margarine
- 1 boîte pâte à tarte Pillsbury (elle contient 2 abaisses déjà faite)



PRÉPARATION

ÉTAPE 1 Mélanger ensemble la farine, cannelle, muscade et la cassonade et mettre de côté. Peler et couper les pommes. Mélanger ensemble le mélange sec aux pommes.

ÉTAPE 2

Défaire la première abaisse dans un moule à tarte puis y déposer la garniture. Faire de petites boules avec la margarine puis les déposer sur la garniture. Défaire l'autre abaisse puis refermer la tarte avec.

ÉTAPE 3

Cuire au four préchauffer à 425 °F pendant 15 min puis réduire le feu à 350 °F et poursuivre la cuisson de 35 à 45 min.

NOTES DE L'AUTEUR :

Vous pouvez faire la forme de l'abaisse du dessus comme vous le voulez ou faire comme moi prendre le restant de la pâte de trop puis faire des formes. Pour obtenir une couleur dorée, mélanger un œuf avec 1 c. à soupe de lait puis badigeonner avec un pinceau la pâte avant de la mettre au four. Pas besoin d'utiliser le mélange d'œuf au complet.

Source : recettes.qc.ca
par Jennifer_21

SECTION LOCALE 1244

Ketchup maison

PRÉPARATION : 30 MINUTES

CUISSON : 10 MINUTES

TOTAL : 40 MINUTES

PORTIONS : 12 PORTIONS

INGRÉDIENTS

6 grosses tomates rouges

6 grosses tomates vertes

2 gros poivrons verts

1 poivron rouge

1 poivron jaune

1 petit piment jalapeno rouge

1/2 pied céleri

3 gros oignons jaunes

2 gousses d'ail

1 chou-fleur

1 pied brocoli (gros)

1 petit chou rouge

3 tasses vinaigre blanc

2 tasses sucre blanc

1 poche épices à marinade (coton fromage)



SECTION LOCALE 1244

PRÉPARATION

Étape 1

Pour commencer, ébouillanter les tomates et les peler.

Étape 2

Émincer finement l'ail et le jalapeno.

Étape 3

Défaire le chou-fleur et le brocoli en petits bouquets.

Étape 4

Couper les oignons, les piments, le céleri et le chou en lanières assez fines, genre julienne.

Étape 5

Mettre dans un grand chaudron tous les légumes. Ajouter le sucre et le vinaigre. Plonger la poche d'épices vers le centre du chaudron. Porter à ébullition et retirer immédiatement du feu.

Étape 6

Dans une grande passoire, égoutter les légumes en prenant soin de garder le liquide dans un contenant sous la passoire.

Étape 7

Remplir des pots Mason à environ 1 1/2 pouce du rebord.

Étape 8

Remettre le liquide des légumes sur le feu jusqu'à ébullition, ensuite remplir chaque pot et mettre le couvercle.

Étape 9

Pour être bien sûr que les pots sont bien scellés, les mettre dans un chaudron d'eau et laisser bouillir 5 minutes. Attendre le bruit de claquement de chaque couvercle et entreposer les pots dans un endroit sombre et à l'envers.

NOTES DE L'AUTEUR :

Vous pouvez mettre plus de tomates, mais il doit y avoir une quantité égale de rouges et de vertes. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon hiver!

Source: recettes.qc.ca

Par [catoubeau](#)

SECTION LOCALE 1244

Distribution des t-shirts

Aperçu en photos de la distribution des t-shirt sur quelques campus.
Au moment d'écrire ces lignes, plus de 700 chandails ont été distribués!



PRIX DE RECONNAISSANCE ISABELLE-LAFORCE

Bonjour à tous!

Lors de l'assemblée générale du 29 octobre dernier, j'ai eu la surprise de recevoir une belle reconnaissance de votre part, c'est-à-dire le prix Isabelle-Laforce.

Je ne sais pas qui est la personne qui a soumis ma candidature pour ce prix, mais si elle prend connaissance de ce message, sachez que j'ai été très touchée qu'on ait soumis ma candidature. Quant aux personnes qui ont voté pour moi : merci du plus profond de mon cœur.

Je tiens aussi à féliciter les deux autres personnes mises en nomination : mesdames Félicia Pelletier et Martine Trahan. Je les remercie pour leur implication et leur grand dévouement. On a grandement besoin de vous.

Cette reconnaissance arrive à point. Pour les membres qui me connaissent, vous savez à quel point je suis tenace et même pugnace! Quand je crois en une cause, je ne lâche pas le morceau.

Depuis mon enfance, j'ai le syndicat tatoué sur le cœur. Héritage de mon père. Un « CSN » pur et dure, un vrai de vrai! Comme lui, jamais je ne me suis impliquée en espérant recevoir une quelconque reconnaissance.

Aujourd'hui, cette nomination pour le prix de reconnaissance pour mon implication et mon travail syndical : une première pour moi. En plus, j'ai reçu ce prix. Quelle belle vague de reconnaissance des membres, c'est comme si on me disait « merci, Chantal, même quand c'était difficile, tu as continué ».

Ma première reconnaissance en 33 ans de militantisme! Dès l'âge de 21 ans, je me suis impliquée activement dans la cause syndicale.

J'ai commencé à donner mon cœur aux travailleuses et travailleurs qui avaient besoin d'être défendus dès l'âge de 21 ans... je n'ai jamais fait quoi que ce soit en pensant recevoir un prix ou une quelconque reconnaissance.

Ce midi, j'étais fière de recevoir cette reconnaissance. J'ai le sentiment de la mériter cette reconnaissance. J'ai toujours dit (même si ça peut choquer quelques-uns) que je ne suis pas une syndicaliste-liste-liste, mais je suis pour la défense des droits des travailleurs (jamais je n'ai défendu une mauvaise personne donc jamais défendu un voleur (sens figuré), mais j'ai donné mon cœur à chaque fois que j'ai défendu les droits bafoués d'une personne salariée. J'ai toujours tout donné au meilleur de mes connaissances et toujours fait mon travail honnêtement, avec loyauté et je n'ai jamais penché du côté obscur, je ne suis pas une « vendue »!

SECTION LOCALE 1244

La seule et unique raison pour laquelle je vous fais ce « post » c'est pour ceux et celles qui travaillent souvent dans l'ombre sans jamais attendre quoi que ce soit en retour : faites-le toujours pour les bonnes raisons. Mettez-y tout votre cœur et croyez au résultat de votre travail. La reconnaissance viendra, un jour.

Vos collègues n'ont pas nécessairement les outils pour faire valoir leurs droits et si vous êtes un militant honnête et loyal qui ne penche pas du côté obscur, un jour vos collègues sauront le reconnaître.

Ne tenez rien pour acquis. Vous voyez en ce moment, même une augmentation de salaire conventionnée n'est même pas respectée par l'Employeur. Pourtant, on est en 2024 et à ma connaissance, c'est du jamais vu dans notre section locale qu'une augmentation négociée et signée dans notre contrat de travail n'est pas payée! On est rendu là à l'UdeM? Alors si vous pensez pouvoir apporter un aide quelconque, n'hésitez pas à vous impliquer. Si l'implication n'est pas pour vous, je respecte, mais au moins, ne mettez pas des bâtons dans les roues aux personnes qui font leur possible pour s'impliquer. Participez aux assemblées générales et soutenez vos élus. Ne faites pas du tort à la cause, vous avez tout à gagner d'être solidaire à l'union.

Ce midi, le « timing » était bon. L'an dernier, j'ai pris la décision que je terminerais mes mandats en 2024, mais je ne renouvellerais plus rien. J'ai tout donné ce que je pouvais donner en 33 ans. J'ai récemment été nommée jury au SCFP national (partie francophone) pour le comité de discipline. C'est sans doute ma dernière implication jusqu'à ma retraite.

Je serai toujours une vraie syndicaliste, c'est dans mon ADN (merci papa)

Merci à tous les membres du SEUM1244.

Solidairement,
Chantal Simoneau



Dans mes temps libres, je...

Chantal Leblanc

Personne directrice du groupe technique, membre des Comité information et Comité francisation, responsable locale du Fonds de Solidarité FTQ

Dans un but de connaître davantage nos membres, j'ai décidé de faire une nouvelle chronique sur les passe-temps de ceux-ci avec ceux qui veulent bien les partager avec nous.

Pour débiter, c'est Steve Cloutier, infographiste au service d'impression (SIUM) qui a partagé avec moi une de ses passions. En effet, pendant la dernière année, il a été figurant sur une production cinématographique du réalisateur Mathieu Trottier-Kavanagh, Aux âmes Patriotes.

Le film couvre l'histoire des Patriotes (https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9bellion_des_Patriotes) et c'est un pan de notre histoire du Québec et du Canada très important.

J'ai su à travers les branches qu'il était figurant sur le film, mais en l'interrogeant sur sa prestation dans le film, j'ai également découvert que c'est d'abord sa passion pour l'histoire des Patriotes du Québec et du Canada français qui l'a mené sur ce plateau de tournage. En effet, il s'intéresse à l'histoire du Québec et particulièrement à cette période de 1837-1838 de la rébellion des Patriotes. Steve a même une page sur Facebook : Les Patriotes de Chénier. Si vous vous souvenez, en 2001, Pierre Falardeau avait réalisé un film sur la dernière pendaison des Patriotes mettant en vedette Luc Picard dans le rôle de François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier. Celui-ci a été emprisonné à la prison du Pied-du-Courant avant d'être pendu le 15 février 1839 (https://fr.wikipedia.org/wiki/Prison_du_Pied-du-Courant). L'édifice du Pied-du-Courant, tout juste à côté du pont Jacques-Cartier, est maintenant occupé par Télé-Québec et par un musée consacré aux Patriotes.

SECTION LOCALE 1244

Mais revenons à la production, Steve a su, à travers un post sur une autre page dédiée à la cause sur Facebook, qu'il y avait un film en préparation où l'on cherchait des figurants et a décidé d'y participer. Il a même fourni son propre costume de soldat Patriote canadien-français puisqu'il en a un. Y'a pas à dire, fallait que ça soit raccord avec la production. C'est là qu'on comprend que Steve connaît son affaire puisque le réalisateur l'a laissé le porter pour le film. Le tournage lui a demandé en tout trois participations, une en octobre 2023 et deux autres au printemps dernier totalisant entre 12 et 15 heures de tournage et bien de la course, paraît-il. « Soldats, avancez » et vite!!!

Quelques acteurs connus seront au générique du film pour se donner la réplique (<https://www.imdb.com/title/tt15515658/?language=fr-ca>). Steve me mentionnait également au passage que le réalisateur a eu bien du mal à financer ce film et qu'il a même dû financer une partie du projet lui-même et organiser des levées de fonds pour pouvoir avoir l'argent nécessaire pour mener son projet jusqu'au bout. Pas simple le financement des projets cinématographiques au Québec, même un projet qui parle de notre histoire.

Chose certaine, pour un passionné, Steve a trouvé l'expérience... passionnante! Et il a eu la chance de rencontrer en personnes des acolytes – amis Facebook - aussi férus d'histoire québécoise et canadienne-française que lui.

Le film est presque terminé, il reste, semble-t-il, des effets spéciaux à ajouter et il sortira en salle en février prochain. Je mets ça dans mon agenda, j'ai vraiment envie de voir ce film et vous?

Si vous avez un passe-temps et vous voulez nous en parler, n'hésitez pas à nous écrire au syndiscope1244@umontreal.ca



SECTION LOCALE 1244

Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU)

Magali Picard et Patrick Gloutney entourés des délégué.e.s et conseiller.ère.s présents au 23e Congrès du CPSU 2024.



Sept sections locales du SCFP touchées
par la problématique de la PSG



De gauche à droite en partant du bas : Yanis Mohellebi (1186/4338 SCFP-SEEUM), Francois Laplante-Lévesque (1294 SCFP-SEUQAM), Solange Du Bois (1604 SCFP-Polytechnique), Yannick Tremblay (1186 SCFP-SEEUM), Anne-Marie Desbiens (1244 SCFP-SEUM), Vincent Nadeau Lavigne (1137 SCFP Polytechnique) et Chantal Collin (2051 SCFP-TELUQ).

Dates à retenir

Assemblées générales

- 25 février 2025 – 12h (comités)
- 25 avril 2025 – 12h (élections)



Séance d'accueil des nouveaux membres ([cliquez pour plus d'information](#)).

Temporaires

- 26 novembre 2024
- 14 janvier 2025
- 11 février 2025
- 20 mars 2025
- 29 avril 2025
- 27 mai 2025

Réguliers

- 25 novembre 2024 – 12h
- 16 janvier 2025 – 12h
- 12 février 2025 – 12h
- 26 mars 2025 – 12h
- 17 avril 2025 – 12h
- 28 mai 2025 – 12h



N'hésitez pas de nous faire parvenir vos articles tout au long de l'année
syndiscope1244@umontreal.ca